En Bref

Bulletin municipal n° 83

Mairie de Recques-sur-Hem
75 rue de la Chapelle
☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73
e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : B. Vandenbavière, D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	14 h à 16 h	17 h à 19 h	14 h à 16 h	14 h à 16 h

Réunion de Conseil du 5 avril 2016

Excusés : B. Coupigny et C. Prudhomme qui ont donné respectivement pouvoir à S. Tanfin et G Louguet ; D. Péron. Secrétaire de séance : P. Boulanger.

Budget primitif 2016

En fonctionnement, recettes et dépenses s'établissent en équilibre à : 479 943 € ; en investissement à : 358 987, 68 €.
En investissement, ont été repris les travaux énoncés dans le précédent En Bref : voirie, éclairage, accessibilité, bornes incendie, mise aux normes de la cuisine et acquisition d'un nouveau logiciel pour le secrétariat. Parallèlement sera complétée notre rénovation énergétique au groupe scolaire et à la salle des fêtes : WC handicapé, construction de la chaufferie et d'un silo, désamiantage de la salle des fêtes, pose du réseau de chaleur et d'un nouveau plafond isolé salle des fêtes. (Lire plus loin)

Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour 2016

Nous maintenons les mêmes taux que les années précédentes qui seront appliquées aux bases de calcul réévaluées chaque année automatiquement par les services fiscaux soit environ 5% pour cette année

Subvention aux associations

Grâce à la combinaison des subventions et à la part de la participation pour TAP, nos associations conserveront approximativement les mêmes aides. Un coup de pouce sera donné cette année pour aider au démarrage de l'Ecole de Musique (1500 €) et à une nouvelle association : Team Family Passion (100 €) utilisable pour l'achat de matériel.

Attribution du marché : Chaufferie-Silo

L'ouverture des plis a été effectuée par la commission appel d'offre en présence de M Danneels, de la Trésorerie d'Ardres. L'offre a ensuite été notée sur 50 pour les aspects techniques, 40 pour le prix et 10 pour les respects de l'environnement comme prévu au cahier des charges. En fonction de ces critères le lot n° 1, Chaufferie et réseau de chaleur a été attribué à la SARL Lampin de Haute Avesnes pour 90 758,13 € HT et le lot n°2 à Boutin Construction de Ligny Saint Flochel pour 34 422, 67 € HT. Ces deux entreprises avaient répondu conjointement pour ces 2 lots. Elles ont déjà réalisés une installation identique à Nuncq-Hautecôte pour la plus grande satisfaction de la commune. La Voix du Nord en a d'ailleurs récemment parlé.
Une réunion de travail a été organisée avec tous les prestataires qui ont été retenus pour l'ensemble des travaux énoncés plus haut, avec la participation des utilisateurs et d'une délégation municipale. Début de la construction à la mi-mai.

QUESTIONS DIVERSES

Visite par la Direction Départementale de la Protection des Populations de notre service cuisine-cantine.

Cette visite a été sollicitée par M le maire pour mettre nos travaux en conformité avec les règlements. Nous sommes en attente du rapport écrit. Un bon fonctionnement d'ensemble a été constaté et les améliorations que nous allons y apporter dans le cadre de notre projet énergétique recueillent son approbation. La cuisine devra être isolée de la salle et du hall qui restera en l'état.

Appel à l'aide au début des grandes vacances.

Comme il a été dit le laps de temps pour réaliser tous nos travaux sera court. Aussi dès le début des vacances le mercredi 6 juillet toutes celles et tous

ceux qui pourront nous aider à déplacer le mobilier seront les bienvenus. D'avance nous vous remercions de votre précieux concours comme à l'accoutumé.

Aménagements de voirie dans la résidence 62/59 et financés par le lotisseur

M le maire annonce que des travaux réalisés ces derniers jours avec notamment la réalisation d'un chemin piétonnier et pose de bordures sont achevés et seront réceptionnés jeudi.

Porte barrage de grande dimension.

Un modèle de ces portes est actuellement visible à la mairie d'Audrehem aux heures habituelles des services municipaux

Travaux d'élimination des barrages de Polincove et des Recques.

L'entreprise Lebleu retenue et le bureau d'étude Cariçaie nous ont prévenus de l'imminence du démarrage des travaux : fin avril.

Cross USEP

En raison de l'application du plan Vigipirate, les installations sportives de la ville d'Audruicq sont les seules susceptibles d'accueillir cette compétition le vendredi 22 avril. Exceptionnellement, il n'y aura pas de course pour parents cette année.

Félicitations aux RFC

Pour la prise en charge des travaux en façade du terrain de foot.

Chiens divagants

Il a été porté à notre connaissance la divagation de nombreux chiens sur notre territoire. M le maire le déplore et précise que cela expose leurs propriétaires à des plaintes, à des amendes, à des participations financières, voire à l'enlèvement à la fourrière si nécessaire.

CCRA

Taux d'imposition dans la colonne Communauté de Commune

Comme relatés dans la presse les taux applicables au profit de cette collectivité passeront comme suit : Taxe d'habitation de 5,55 à 6,56 %. Taxe foncier bâti de 3,28 à 3,88 %. Taxe foncier non bâti de 7,48 à 8,85%. Cotisation foncière des entreprises de 4,64 à 5,49 %

GEMAPI

Cette nouvelle taxe créée pour suppléer notamment au désistement des départements à l'entretien des pompes de rejet à la mer et à l'attribution de certaines compétences, la quote-part de la CCRA sera de 366 000 € à ventiler sur tous les foyers fiscaux. Une estimation laisse à penser qu'elle sera de l'ordre de 65 € par foyer.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016.

Elle passera de 89 à 92 € par personne.

La visite des installations d'assainissement

A l'occasion de ventes d'immeubles, le prix de ce contrôle passera de 144 à 200 €

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Des bouteilles, des plastiques, des papiers et autres détritus traînent le long de nos voiries cela vous choque, nous aussi. Une nouvelle fois, nous procéderons à leur ramassage **le samedi 16 avril**. Rendez-vous à tous les celles et à tous ceux qui voudront nous épauler à 15 heures à la mairie. En cas de mauvais temps, cette opération sera repoussée à la semaine suivante.

Inscriptions scolaires – Rentrée 2016

Pensez à inscrire dès aujourd'hui votre enfant pour la rentrée scolaire 2016-2017.

Les demandes d'inscription sont recevables en mairie jusqu'au 31 mai. Merci de vous munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat de radiation en cas de changement d'école.

Listes électorales : Si vous avez élu (ou réélu) domicile dans notre commune, nous vous rappelons que les inscriptions ne sont pas automatiques ! Elles sont recevables en Mairie **jusqu'au 31 décembre 2016** (munissez-vous de votre dernière carte électorale, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Médiathèque Municipale

RAPPEL : Certaines cotisations n'ont pas été renouvelées pour 2016. Merci de déposer votre règlement au secrétariat mairie. Les tarifs restent inchangés (15 € Multimédia et 7.50 € livres).

Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945

Le Président et les membres adhérents de la Section des Anciens Combattants U.N.C. de **RECQUES-SUR-HEM** vous invitent cordialement à bien vouloir assister aux cérémonies commémoratives qui se dérouleront le :

Dimanche 8 Mai 2016

10 h 45 - Réunion et formation du défilé devant les Écoles
(Les enfants des écoles et leurs enseignantes, le Porte-drapeau, les Anciens Combattants, les membres du Conseil Municipal et la population) *La musique sera déjà en place dans le cimetière.*
11 H 00 - Cérémonie protocolaire au Monument aux Morts
11 H 15 - Vin d'honneur offert par la Municipalité à la salle communale après une remise de médailles associatives

La journée du **8 Mai** reste à jamais une date décisive et essentielle de notre histoire. Nous honorons les soldats courageux, les combattants de la Libération et tous les résistants qui luttèrent pour notre liberté.

Nous restons persuadés que vous serez très nombreux à participer au devoir de mémoire et à soutenir notre démarche citoyenne. Nous savons pouvoir compter sur votre présence.

Le Président.

Rappel

La collecte des déchets verts

Lors de la collecte des déchets verts, les équipes de ripeurs ramassent plus de quinze tonnes de déchets par jour, quelles que soient les conditions climatiques. Les jours de pluie, les fûts se remplissent d'eau et deviennent encore plus lourds à soulever.
A partir du 1er janvier 2016, afin de collecter les déchets verts dans le respect des règles de sécurité mais aussi pour faciliter le travail des ripeurs, **il ne sera plus possible de déposer les déchets verts dans des fûts, des big bags, des brouettes.**

Contenants non autorisés à partir du 1er janvier 2016

Fût

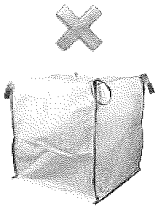

Big bag

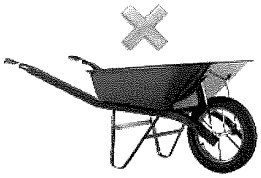

Brouette

Contenants uniquement autorisés pour les déchets verts

Bacs et sacs noirs normalisés

Vous pouvez percer le fond de vos bacs afin d'évacuer l'eau. Vos poubelles en seront d'autant plus légères et faciles à déplacer et la facture, se faisant à la tonne, sera également allégée.

Sous forme de fagots liés
pour les petits branchages
Longueur du fagot 1 m maxi.
Diamètre du fagot 70 cm maxi.

Sous forme de fagots non liés
pour les grands branchages
Longueur des branches 1 m maxi.
Diamètre des branches supérieur à 7 cm.

Dans le Pas-de-Calais,

Locataires Propriétaires

bailleurs et occupants

Impayés de loyer ?
Problème pour rembourser votre prêt immobilier ?
RÉAGISSEZ dès le premier mois !

N° vert, *appel gratuit depuis un poste fixe ou un portable :*

0 805 29 62 62

Préfète du Pas-de-Calais — Pas-de-Calais Le Département — Allocations Familiales Caf du Pas-de-Calais — ADIL/Agence Départementale d'Information sur le Logement

---

RECQUES-SUR-HEM

Dimanche 15 mai 2016

Grand - Place et rue de la Place
de 7 heures à 18 heures

27ème Braderie Brocante

organisée par le comité des fêtes « Recques'Hem la Fête »

pour les professionnels et occasionnels
Parkings de proximité réservés aux exposants

Restauration rapide

4 € l'emplacement de 3 mètres
8 € l'emplacement de 3 mètres pour les professionnels

Renseignements au 03 21 35 60 53 (Mairie) ou au 03 21 36 86 09

Réservations en Mairie du 19 avril au 10 mai uniquement les mardis et jeudis de 17h30 à 19h.
ou par courrier avec le bulletin d'inscription dûment rempli (voir au verso).

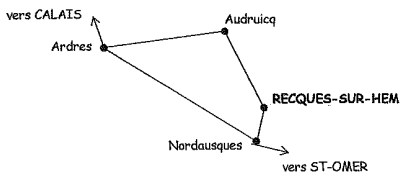

Toute réservation non confirmée par le paiement du droit de place ne sera pas maintenue.

I.P.N.S